

# Centre social

Oct. 2025

## Pourquoi des fiches sur les modèles d'autopartage ?

Issues du travail d'étude<sup>1</sup> sur le développement de l'autopartage en Drôme rurale, ces fiches proposent de donner des clés de compréhension et de choix aux collectivités et aux acteurs locaux qui souhaitent développer l'autopartage à destination des habitants et usagers des territoires ruraux en Drôme.

Elles synthétisent les éléments essentiels.

Solution d'autopartage de véhicule(s) ouverte à tous les habitants, accompagnée par l'équipe d'un centre social.

## Objectifs principaux

- ▶ Proposer une solution de mobilité partagée, répondant aux besoins et spécificités des habitants, accompagnée par une structure identifiée et de confiance.
- ▶ Proposer un tarif accessible et un accompagnement de proximité pour amener des utilisateurs à faire évoluer leur rapport à la voiture individuelle.



<sup>1</sup> <https://dromolib.fr/wp-content/uploads/2025/10/202507-Rapport-Etude-Autopartage-Drome.pdf>

## Principes d'intervention de la collectivité

- ▶ Mise à disposition d'un véhicule et éventuellement d'une place de stationnement dédiée à l'autopartage.
- ▶ Partenariat avec le centre social, pour la mise en œuvre du projet (soutien financier, RH...).
- ▶ Relai de communication.

## Principes d'intervention du centre social

- ▶ Gestion du service et des véhicules.
- ▶ Accompagnement des nouveaux usagers.
- ▶ Promotion auprès des habitants du quartier, de la commune.

### Grille tarifaire

Dépend du coût réel d'usage du véhicule et des objectifs du service

- ▶ Indemnité kilométrique
- ▶ Ou indemnité horaire + kilométrique
- ▶ Ou abonnement mensuel + indemnité kilométrique
- ▶ Ou forfait demi-journée/journée

### Assurance

Opter pour un contrat tous risques et tous conducteurs, incluant jeunes conducteurs et négocier une franchise faible.

## Expériences similaires en Drôme

- ▶ Valdequint à Saint-Julien-en-Quint, depuis 2021
- ▶ Expérimentation par le 101.7 à Luc-en-Diois, en partenariat avec Dromolib et avec le soutien de la mairie de Luc-en-Diois et de la Communauté de communes du Diois.

26

### Potentiel de développement en Drôme

Tous les centres sociaux ou espaces de vie sociale, disposant d'un ou plusieurs véhicules, peuvent les mettre en partage, en veillant à adapter leur contrat d'assurance.

## Caractéristiques des véhicules

- **Type(s) de véhicules :** pour répondre au mieux aux besoins identifiés : citadine, 7 places, utilitaires, thermique, électrique, sans permis, etc.

# Modalités d'utilisation

En fonction des besoins identifiés auprès des habitants, il conviendra de définir et rassembler les éléments suivants :

- ▶ **Utilisateurs** : habitants, personnes en situation de précarité mobilité (familles, adolescents, personnes âgées, familles monoparentales).
- ▶ **Inscription** : auprès du centre social.
  - Dossier d'inscription : permis de conduire, carte d'identité, attestation de responsabilité civile, chèque de caution non encaissé, adhésion au centre social...
  - Signature d'un contrat ou de conditions générales d'utilisation.
- ▶ **Système de dépôt de garantie** : montant du chèque de caution non encaissé, partenariat avec un organisme social tiers pour les plus précaires.
- ▶ **Durées de réservation** : minimum et maximum (ex 48 ou 72h).
- ▶ **Accès au véhicule** : Clés à récupérer à l'accueil du centre social ou dans une boîte à clés.
- ▶ **Priorités d'utilisation du véhicule** : le cas échéant si besoin d'arbitrer entre plusieurs demandes concomitantes (rdv médical, entretien professionnel...)
- ▶ **Gestion du carburant ou de recharge** : carte à bord du véhicule, inclus dans le tarif d'usage ou déduction des frais kilométriques des utilisateurs, sur justificatif.
- ▶ **Système de recharge électrique** : installation prise de recharge ou borne (7 kW) dédiée, abonnement à une carte du réseau publics, ...
- ▶ **Paiement** : soit par avance sous forme de crédit consommation ou après la réservation.
- ▶ **Facturation** : émise à la demande, à l'issue de la réservation par le gestionnaire, ou au trimestre échu.
- ▶ **Accompagnement des utilisateurs** : par des bénévoles et/ou salariés du centre social, ayant pour mission d'informer et d'accompagner le changement de mobilité.
- ▶ **Règles d'utilisation** : document récapitulatif à formaliser sous la forme d'un Règlement intérieur, Contrat ou de Conditions générales d'utilisation.

# Technologie

Au choix de la structure.

- ▶ Pour la réservation :
  - Via un agenda partagé sur internet, pour faciliter l'autonomie des usagers.
  - Auprès de l'accueil du centre social pour les personnes rencontrant des difficultés avec le numérique.
  - Les deux possibilités, pour inclure tous les publics.
- ▶ Plateforme Coloc'Auto permettant :
  - Ajout de véhicules.
  - Invitation des utilisateurs membres, après inscription.
  - Réservation par les utilisateurs directement.
  - Possibilité d'indiquer sa destination pour faciliter des trajets en covoiturage.
- ▶ Plateforme de gestion de flottes : abonnement + coûteux.

# Budget de l'opération

## ► **Investissements :**

- Véhicule
- Système de recharge si véhicule électrique : prise, borne

## ► **Coût de fonctionnement :**

- Place de stationnement à prévoir sur un parking privé ou public.
- Assurance, carburant ou énergie, entretien.
- Temps d'information, d'accueil des usagers et d'animation du service.
- Supports de communication.

## ► **Recettes :** perçues par le centre social pour couvrir les frais du véhicule.

- Aides possibles de la CAF pour couvrir une partie du temps de travail.
- Partenariat avec la commune et l'intercommunalité (AOM).

## Points forts

- Accompagnement sur mesure pour les habitants les plus précaires.
- Service complémentaire aux dispositifs et services sociaux existants, en matière d'accès aux droits fondamentaux (emploi, soins et rdv médicaux, culture, loisirs, etc.)
- Usage partagé avec les salariés du centre social.



**04 75 82 92 67**  
[autopartage@dromolib.fr](mailto:autopartage@dromolib.fr)  
[www.dromolib.fr](http://www.dromolib.fr)

Avec le soutien de



Licence CC BY NC SA